



## récupération dossier

Par **leanenat**, le **21/09/2023** à **18:27**

Bonjour Maître mon gendre en voulant défendre son petit frère s'est battu en 2018 il a été condamné à 8 mois de sursis et 2 ans de mise à l'épreuve. son procès n'a jamais fait état qu'il devait défendre son frère. En intérêt civils la cpam demande d'abord 4948 euros et on doit verser 10 000 de provision au plaignant - une expertise est demandée et un avis repoussé en juillet 2020. Nous avons entre temps essayé d'avoir l'avocate pour discuter de la conduite à tenir pour limiter les sommes à verser. Août 2023 le fond de garantie nous envoie une demande de paiement de 33000 € un échéancier est mis en place et nous apprenons que le jugement s'est tenu le 23 mars 2023 l'avocate ne nous a pas représenté et donc mon gendre n'a pu y aller. nous avons appris qu'elle s'était mise en retraite fin 2022 et qu'elle avait donné le dossier à un autre avocat qui n'était pas au courant... le jugement n'a toujours pas signifié de façon formelle mais il y a 115 000 euros à prévoir pour la cpam dont 105000 euros de perte financière sur une personne partie en retraite en septembre 2018. nous avons ce jour rencontré cette avocate pour récupérer le dossier qu'elle ne veut pas nous donner. nous avons également abordé la mise en cause et une prise en charge par une déclaration de sinistre auprès de l'assurance mais c'est non visiblement car on doit d'abord faire appel du jugement. Sachant qu'elle nous a dit que faire appel était risqué... Que pouvons nous faire - elle ferait éventuellement une déclaration si l'appel est consommé sachant encore une fois que ce type de déclaration est difficile. Bref elle reconnaît qu'elle n'a absolument pas géré ce dossier et qu'elle l'a oublié tout simplement et que nous avons qu'à nous retourner avec un confrère. Est-ce normal nous avons payé et au final il va falloir repayer car elle ne veut pas l'affaire et de toute façon n'a rien fait pour qu'on soit minimisé en frais comme par exemple demander une contre expertise. merci pour votre retour Maître nous sommes perdus (nathalie 0614610702) vos lumières vont nous aider car commencer sa vie avec 160000 euros de dettes avec un seul salaire c'est dur. Et pour le coup nous avons un sentiment d'injustice profond. QUE POUVONS NOUS FAIRE ? Bien sûr on va régler les indemnités de 33000 euros mais pour la CPAM que pouvons nous faire qu'aurait pu faire l'avocate ? merci